

**Administration Communale de
VIANDEN**

AVIS

En application de l'article 24, 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public est informé que

**L'Administration des Ponts et Chaussées- Division de la voirie de Diekirch a introduit une demande en vue de la reconstruction du pont OA133 enjambant le cours d'eau « Our » à Vianden.
(dossier no EAU/AUT/22/0139)**

La demande et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au secrétariat communal. Ils pourront y être consultés par toutes personnes durant la période

du 17 mars 2022 au 31 mars 2022 inclus.

Vianden, le 15 mars 2022

pr. le Collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre

le secrétaire #



Signature of the Mayor and official seal of the Vianden Municipal Administration.



Signature of the Secretary.